

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 28 Septembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt deux

Et le 28 Septembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

22 Septembre 2022

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – V. LEVEQUE
B. BERTRAND - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE
J. DELCOURT - F. CHEILAN – A. RATTIER – J. CHUECOS – M. SOLER
J.L. CLOEZ - N. TARLANT

Date d'affichage :

22 Septembre 2022

Objet de la délibération 52-2022

Administration Générale :

**Désignation du représentant
de la commune de Cabannes
au sein de la Commission locale
d'évaluation des charges
transférées (C.L.E.C.T.)**

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. AUGIER à G. BARRIOL
P. PORTE à C. ONTIVEROS
S. REBUFFAT à S. LUCZAK
S. AELVOET à G. MOURGUES
E. SASSI à J. CHUECOS
A. JOUBERT à F. CHEILAN
N. LIGNY à J. HAAS FALANGA

Absent(s) excusé(s)

Joséfa CHUECOS a été nommée secrétaire de séance

D 52 -2022 : Administration Générale : Désignation du représentant de la commune de Cabannes au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre du projet de transfert de la compétence à Terre de Provence Agglomération au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune au sein de la CLECT.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Hugo JAUBERT.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article L2121-33 du CGCT,

Vu la délibération n°80-2020 du 23 juillet 2020 de Terre de Provence Agglomération portant composition de la CLECT et fixant la composition de la CLECT à 1 représentant par commune,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

Vu la proposition de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de **DESIGNER** Monsieur Hugo JAUBERT représentant de la Commune de Cabannes au sein de la CLECT de Terre de Provence Agglomération,

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET
B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - E. SASSI - J. DELCOURT - F. CHEILAN
A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - N. TARLANT - A. JOUBERT - N. LIGNY

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



La secrétaire de séance

Joséfa CHUECOS